

BARÈME DES HONORAIRES

BAREME D'HONORAIRES DE NEGOCIATION VENTE D'IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION

Prix net vendeur	Honoraires TTC
Jusqu'à 60 000 €	8% du prix de vente
De 60 001 € à 100 000 €	7% du prix de vente
De 100 001 € à 300 000 €	6% du prix de vente
De 300 001 € à 500 000 €	5% du prix de vente
Au-delà de 500 001 €	4% du prix de vente

Avis de valeur : GRATUIT

HONORAIRES BAIL D'HABITATION VIDE ET MEUBLEE

Honoraires de visite, constitution de dossier, et rédaction de bail 11%
du loyer annuel hors charges
(plafonné à 8€/m²)

Honoraires d'état des lieux d'entrée 4%
du loyer annuel hors charges
(plafonné à 3€/m²)

Conformément à l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989, les honoraires sont partagés par moitié entre le bailleur et le locataire, et sont plafonnés par mètre carré de la surface habitable de la chose louée

HONORAIRES BAUX COMMERCIAUX ET RENOUVELLEMENT

Honoraires HT de négociation 12%
(à la charge du preneur) du loyer annuel HT

Honoraires HT de rédaction de bail dérogatoire 5%
(partagés par moitié entre le bailleur et le preneur) du loyer annuel HT

Honoraires HT d'état des lieux d'entrée 4% du loyer annuel HT
(partagés par moitié entre le bailleur et le preneur)